



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention de Christine NOBLET

Délibération n° 37 : QUARTIER BOURG - PROJET « LA PÂTISSIÈRE » -
APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE
CONCERTATION PRÉALABLE

Mesdames, Messieurs,

Ne voyant pas apparaître La Pâtisserie dans les secteurs concernés par la modification n°1 du PLUM, nous étions surpris. Nous comprenons mieux pourquoi maintenant. C'est donc une déclaration d'utilité publique qui a été choisie.

Nous vous redisons ce que nous avons dit au conseil municipal d'avril 2021 :
donnez aux habitantes et habitants les moyens d'une réelle concertation !
Il y a un espace paysager protégé avec une évaluation environnementale
préalable à réaliser.

Et il n'y a aucun calendrier dans la délibération. On lit seulement qu'une notice de présentation relative à l'évolution de zonage du PLUM sera mise à disposition pendant une durée de quinze jours. Cela nous paraît trop court.

Et par ailleurs, en commission, il a été indiqué que ce groupe scolaire compterait 14 classes mais Beauregard, actuellement a déjà 16 classes et il est indiqué qu'un des motifs du transfert vers la Pâtisserie serait de créer 2 classes supplémentaires. Alors, c'est 14 ou c'est 18 ? Auquel cas, ce groupe scolaire serait le plus gros de la commune et en même temps quelque peu excentré. Ne vaudrait-il pas mieux l'envisager plus modeste, 12 classes et penser à un autre groupe scolaire ailleurs en plus ?

Et qu'est-il envisagé pour que le groupe scolaire Beauregard soit viable encore au moins 5 ans puisqu'il n'y aura pas d'ouverture avant 2027 ?



Citoyen-nes
engagé-es